

Communauté de  
Communes

« Loire Semène »

AR Prefecture  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 28 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,  
le vingt-huit mars,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,  
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,  
M. DUFURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,  
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,  
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,  
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,  
Mme VINSON

**EXCUSES REPRESENTES :**

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET  
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD  
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE  
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328\_D\_078

**Commission :**  
**Finances -**  
**Mutualisation**

**Objet : EPAGE Loire**  
**Lignon :**  
**Participation 2023**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver le montant de la cotisation à verser à l'EPAGE Loire Lignon pour l'année 2023 qui s'élève à 25 276,66 € (prorata surface et population bassin versant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU



Le Président,

Frédéric GIRODET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :